



RECU EN PREFECTURE

Le 16 novembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201105-D00620910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 novembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (arrivé à la question n° 11), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence (avec possibilité de procuration de vote) : M. Guillaume BAILLY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Damien HUGUET

Étaient absents : Mme Elise AEBISCHER, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD à M. Anthony POULIN, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 10), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, M. Thierry PETAMENT à Mme Marie LAMBERT, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

OBJET : Café Charlie - Spectacle de théâtre forum "Laïcité sur scène"

Délibération n° 2020/006209

Café Charlie - Spectacle de théâtre forum "Laïcité sur scène"

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	14/10/2020	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre de l'édition 2020 de la « Journée de la laïcité », afin de mieux faire connaître et promouvoir la laïcité et ses principes, le Café Charlie de Besançon organise, le 11 décembre 2020 au Centre Nelson Mandela, une représentation du spectacle « Laïcité sur scène » de la « Compagnie des Chimères » à destination d'un public de collégiens et de lycéens. Dans ce cadre, une demande de 950 € d'aide financière est sollicitée auprès de la Ville de Besançon.

I. Contexte

La laïcité est une valeur fondatrice du pacte républicain permettant de concilier un vivre ensemble dans le pluralisme et la diversité (conclusion du rapport de la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, présidée par Bernard Stasi).

Depuis 2011, le 9 décembre, anniversaire de la loi de 1905, a été désigné en France « Journée nationale de la laïcité ».

Au niveau local, un « collectif laïcité » réunit les associations Café Charlie de Besançon et de Vesoul, le Centre Information Jeunesse de Haute-Saône, la Fédération Léo Lagrange Centre Est (antenne de Besançon), les Francas du Doubs, la Ligue de l'Enseignement du Doubs et SOS Racisme Besançon. Il organise des événements autour de cette date symbolique.

II. Evènement

Le spectacle "Laïcité sur scène" fait partie d'un programme plus large, dénommé "Faire vivre la laïcité au quotidien", qui comprend, en outre, une journée-débat organisée le 5 décembre, intitulée "Laïcité, liberté de conscience, liberté d'expression" et des manifestations sportives, le mercredi 9 décembre, pour des scolaires de Haute-Saône et du Doubs.

"Laïcité en scène" a été créée par la Compagnie des Chimères, basée à Pontarlier. Il comprendra 4 saynètes qui portent sur des situations où la laïcité est questionnée par de jeunes personnes et dont les spectateurs peuvent modifier le scénario après qu'elles aient été jouées dans un premier temps.

Deux représentations sont prévues, à chaque fois pour un groupe de 60 élèves : le jeudi 10 décembre et le vendredi 11 décembre au Centre Nelson Mandela, à Besançon.

Cette demande de subvention, déposée auprès de la Ville de Besançon concerne la représentation du 11 décembre. Celle-ci s'adresse à des collégiens et lycéens scolarisés dans des établissements bisontins.

Cet événement entend mieux faire connaître et promouvoir la laïcité et les trois principes sur lesquels elle repose : la liberté de conscience, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, l'égalité de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances et leurs convictions

III. Soutien financier

Il est proposé d'accorder une subvention de 950 € à l'association « Café Charlie » au nom du collectif bisontin de la laïcité.

En cas d'accord, la somme de 950 € sera prélevée sur la ligne 65.020.6574.007029.10068 de la Mission Lutte contre les Discriminations.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 950 € au Café Charlie dans le cadre du spectacle « Laïcité sur scène » organisé à Besançon dans le cadre des événements de l'édition 2020 de la Journée de la laïcité.

Pour extrait conforme
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0